

Énergies renouvelables

Construire un bâtiment photovoltaïque

Pourquoi faire cette formation ?

Pour acquérir des compétences en photovoltaïsme et affiner son projet

Objectifs

Maîtriser la conception d'un projet bâtiment au sein d'une Cuma :

- Identifier les fondamentaux du photovoltaïque,
- Identifier les gains du photovoltaïque dans le financement du projet,
- Déterminer l'ensemble des éléments permettant la conception du projet bâtiment
- Identifier les points de blocage à la concrétisation du projet

Programme

- Jour 1 :
 - Les principes de base du photovoltaïque (technologique, raccordement, business plan)
 - Le cahier de charges
 - Le choix du lieu de construction
 - Les aspects juridiques
- Jour 2 :
 - L'investissement bâtiment
 - Les démarches administratives
 - La construction d'un plan d'action

Méthodologie

- Apports théoriques, Méthodes participatives (échanges, études de cas concrets)
- Évaluation à l'oral par le formateur
- Questionnaire de satisfaction individuel en fin de formation



Public

Agriculteurs porteurs de projet de construction d'un bâtiment



Durée

15h de formation



Taux de satisfaction

9,4 / 10
Données 2023



Prix

338 € HT pris en charge à 100 % par VIVEA

Informations importantes

Bénéficiaires



Agriculteurs·trices

Pré-requis

Aucun prérequis n'est demandé pour les formations proposées dans ce catalogue.

Tarif et financement

Vous versez chaque année une contribution formation collectée par la MSA pour VIVEA. Cette contribution vous permet de bénéficier, sous certaines conditions et dans la limite d'un plafond annuel, d'une prise en charge totale ou partielle de vos frais de formation. Contactez votre fédération ou VIVEA pour plus de détails.

Crédit d'impôt Formation

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il se forme. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Pour plus d'information : <https://vivea.fr/chef-dentreprise-agricole/vos-autres-droits/>

Remplacement

Si vous souhaitez vous faire remplacer sur votre exploitation pendant ou après votre formation, contactez le service de remplacement de votre département.

Pour plus d'information : <https://servicederemplacement.fr/fr/les-structures-locales>

Renouvellement du CERTIPHYTO

Pour renouveler son Certiphyto, VIVEA a conçu une procédure simplifiée. Le suivi de 14 heures de formations labellisées Ecophyto par VIVEA, complété par un module à distance permet de renouveler son Certiphyto.

Accessibilité des Personnes en situation de Handicap

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités de votre accueil dans les meilleures conditions.

Conditions générales d'utilisation et règlement intérieur

Disponibles sur notre site Internet :

<https://nouvelle-aquitaine.cuma.fr/au-service-des-cuma/>

Certification qualité



Référentiel VIVEA
RE/VIV/04
Des engagements certifiés
pour la formation des actifs
agricoles



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre des actions de formation



La FRCUMA est organisme de formation certifié Qualiopi et Qualicert / VIVEA depuis 2020. Elle répond ainsi aux 17 critères et 52 indicateurs du référentiel qualité VIVEA RE/VIV/04 pour des réaliser des formations de qualité et au plus près des besoins du terrain :

- Des formations construites à partir d'une étude appropriée des besoins des clients et la construction d'une offre adaptée
- Une mobilisation et recrutement actif des futurs bénéficiaires de formation
- Des moyens mis en oeuvre et des formations assurées par des intervenants compétents et pédagogues, pour favoriser une acquisition des compétences par les bénéficiaires
- Evaluation et amélioration des pratiques

Le référentiel de certification de services peut être obtenu auprès de SGS ICS : 29 avenue Aristide Briand, 94111 Arcueil Cedex www.qualicert.fr



En savoir plus



Pour en savoir plus sur notre démarche qualité rendez-vous sur :
<https://nouvelle-aquitaine.cuma.fr/au-service-des-cuma/se-former/la-demarche-qualite/>



CUMA

LA PUISSANCE DU GROUPE

Informations, inscription et délais
d'accès sur demande à l'adresse :
formation-na@cuma.fr ou auprès de
votre animateur·rice

FR CUMA Nouvelle Aquitaine

17 cours Xavier Arnozan

33000 Bordeaux

Tel : 05.56.79.64.36

formation-na@cuma.fr

SIRET : 821 947 199

Enregistrée sous le numéro d'activité : 75 33 10415 33

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état